



*Ce PDF est remplissable

DEMANDE DE COTISATION DE SOLIDARITÉ

Document à renvoyer à lesscouts@lesscouts.be pour le 31 décembre 2023 au plus tard pour les cotisations de l'année 2023-2024.

L'UNITÉ :

Tout enfant a le droit d'être scout, et la participation financière pour la cotisation de l'année ne doit pas y être un frein.

Il importe néanmoins de demander un apport financier aux parents. Celui qu'ils peuvent se permettre selon leur situation (minimum 5 €) pour qu'ils s'engagent symboliquement dans le suivi de leur enfant au sein de l'unité.

Pour aider les parents, il est souhaitable que l'unité prenne le relais en mettant en place un système de solidarité interne qui supplée la somme apportée par les parents. Enfin, si l'unité ne parvient pas à aider une famille, elle peut se tourner vers la fédération et demander pour cet enfant ce qu'on appelle une cotisation de solidarité, c'est-à-dire une aide financière qui correspondra au solde après l'apport des parents et celui de l'unité. Le même principe peut s'appliquer pour les animateurs ou les membres d'une équipe d'unité en difficulté financière.

Personne de contact :

L'animateur d'unité :

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél :	Tél :
Email :	Email :
Fonction :	Date :

COTISATIONS 2023-2024

- **Cotisation normale = 52,75€** pour un membre dans le ménage.
- **Cotisation couple = 41,75€** pour deux membres d'un même ménage vivant sous le même toit.
- **Cotisation familiale = 35,25€** pour trois membres et plus d'un même ménage vivant sous le même toit.

Remarque : certaines unités demandent une cotisation supplémentaire pour fonctionner. Elle couvre les frais divers (loyer du local, assurances, goûters, achat de matériel, etc.).





L'unité se compose de : membres.	
L'unité demande des cotisations de solidarité pour : membres.	
Les cotisations de solidarité demandées par l'unité correspondent à : x cotisations normales (52,75€) x cotisations couples (41,75€) x cotisations familiales (35,25€) <p style="text-align: right;">Total :</p>€€€ -----€	Montant A
Indiquer le montant total perçu auprès des parents pour lesquels une cotisation de solidarité a été demandée : (minimum 5 € par enfant, selon la situation des parents)€	Montant B
L'unité active la solidarité interne à raison de :€	Montant C
L'unité demande à la fédération de prendre en charge le solde restant à raison de :€	(= A - B - C)
Raisons de la demande :		

Rappel : ces informations sont confidentielles. Nous n'avons pas besoin de connaître les noms des membres pour lesquels l'unité fait appel à une cotisation de solidarité

